

Page: 1/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mousse d'assemblage

- · Emploi de la substance / de la préparation Chimie de construction
- · Utilisations déconseillées Utilisations autres que celles recommandées.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Tytan Professional

Selena Iberia S.L.U.

Centro Empresarial Rivas Futura, Calle Marie Curie 19, planta 6.1,

28521 Rivas - Madrid - España, Telefono: +34 900 92 32 95

e-mail: info@quilosa.com, www.quilosa.com

- · Service chargé des renseignements: info@quilosa.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence international: 112 (24h)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)



Page: 2/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

GHS08

### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

#### · Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les gaz.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

#### · Indications complémentaires:

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Plus d'informations sur: www.feica.eu/PUinfo

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y

(suite page 3)



Page: 3/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

### Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 2)

compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	30-60%
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373;	
CAS: 1244733-77-4 Reg.nr.: 01-2119486772-26-XXXX	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)  © Carc. 2, H351; O Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	< 20%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	<15%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	<15%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	n-Butane  Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 15%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	<10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR ·



Page: 4/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 3)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Enlever la mousse à l'aide d'un chiffon. Enlever les restes de la mousse durcie à l'aide d'un solvant délicat. Laver soigneusement les mains et la peau avec l'eau et le savon. On peut enlever mécaniquement la mousse durcie, à l'aide d'une brosse, du savon et d'une grande quantité d'eau. Utiliser la crème de protection, après le lavage des encrassements.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Mousse

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 5)



Page: 5/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 4)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

La mousse non durcie est facilement collante, ainsi il faut être prudent en l'enlevant. L'enlever à l'aide d'un chiffon et des solvants p.ex. l'acéton, l'alcool. La mousse durcie est enlevée mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser comme indiqué sur l'étiquette.

Ne pas percer ou bruler, même après utilisation. Utiliser selon les instructions données sur l'étiquette.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

## · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Ce produit est sujet aux régulations en vigueurs concernant le stockage de produit aérosol inflammable. L'endroit de stockage doit être équipé de détecteurs de chaleur et de fumée.

L'équipement électrique doit être résistant aux explosions.

### · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker à proximité de plastic, caoutchouc, aluminium, métaux légers.

### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver dans des cartouches originales bien fermées, en position verticale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Conserver en température de +5°C à +30°C.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

ED.



Page: 6/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 5)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
CAS: 115-10-6	CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle		
VLEP (France)	Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm		
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm		
CAS: 106-97-8	CAS: 106-97-8 n-Butane		
VLEP (France)	VLEP (France) Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm		

#### · Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 26.04.2024 IOELV (EU): (EU) 2019/1831

· DNEL	, , ,		
CAS: 9016	CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues		
Oral	DNEL	20 mg/kg/Tag (Consommateur)	
Dermique	DNEL	0,05 mg/kg/Tag (Consommateur)	
Inhalatoire	DNEL	0,05 mg/m3 (Consommateur)	
		0,05 mg/m3 (Salarié)	

#### · PNEC

#### CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

(eau douce)	1 mg/l
(eau de mer)	0,1 mg/l
(sol)	1 mg/kg

### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

#### EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. (suite page 7)

FR



Page: 7/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

**Date d'impression : 13.08.2025** Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 6)

Matériau des gants

Gants de polyethylene.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,020 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Contact par éclaboussures ≥10 min (EN 374)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Selon EN 166.

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs.

- · Protection contre les risques thermiques néant
- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Voir section 6.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales:

· État physique: Liquide

· Couleur: Divers, selon l'encrage

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité: Aérosol extrêmement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: +/- 1,5 Vol % · Supérieure: +/- 11,0 Vol %

· Point d'éclair <0 °C

(propellant) · Température d'auto-inflammation Non spécifié · Température de décomposition: Non déterminé

· pH:

Non applicable.

(suite page 8)



Page: 8/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 7) · Viscosité: · Viscosité cinématique: Non déterminé · Solubilité · l'eau: Insoluble. Réagit avec l'eau. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur loa): Non déterminé · Pression de vapeur: >500 kPa (dans le conteneur) < 1\*10-5 mmHg w 250C (MDI) · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: ≤1,3 (PMDI) g/cm<sup>3</sup> Densité relative: Non déterminé. · Densité de vapeur relative: Non déterminé. · Caractéristiques des particules néant · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles. · Aspect: · Forme: En cartouche pressurée - le liquide ; en sortant de cartouche - la mousse · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la · Température d'inflammation: > +350 °C (propellant) · Propriétés explosives: Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant · Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

(suite page 9)



Page: 9/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 8)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux · Explosibles désensibilisés néant

néant

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Réagit fortement avec l'eau, avec les substances contenantes un libre atome active de l'hydrogène.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiquë

Nocif par inhalation.

· Valeurs L	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
CAS: 9016	CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues				
Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat) (OECD401)			
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin) (OECD402)			
Inhalatoire	LC50/4h	1,5 mg/l (ATE)			
CAS: 1244	CAS: 1244733-77-4 phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)				
Oral	LD50	632-2.000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)			
Inhalatoire	LC50/4h	>7 mg/l /4-hr (rat)			

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 10)



Page: 10/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 9)

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
  Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

EC50 1.640 mg/l (algues)

>1.000 mg/l (daphnie) (OECD202)

>100 mg/l (sed) (OECD209)

LC50 |>1.000 mg/l (poissons) (OECD)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité II n'est pas biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer conformément aux réglementations locales

Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.

Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 11)



Page: 11/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

### Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 10)

L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.

	•				
	· Catalogue européen des déchets				
Ì	15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides			
Ì	HP3	Inflammable			
Ī	HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires			
Ī	HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration			
Ì	HP7	Cancérogène			
Ì	HP13	Sensibilisant			

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Il doit être traité de la même manière que les résidus de produits.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 1950 AÉROSOLS
- · IMDG, IATA AEROSOLS
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 2 5F Gaz.

· Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



• Class 2.1 Gaz. • Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

(suite page 12)



Page: 12/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

	(suite de la page 1
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre pa l'utilisateur</li> <li>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</li> </ul>	ar Attention: Gaz.
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport maritime en vrac conformé aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport	:
· ADR · Remarques:	Dispense des provisions ADR par principe LQ - Packaging intérieur, capacité d' 1 litre max; packagin extérieur – poids brut de 30kg max Packaging intérieur, capacité d'1 litre, basé sur un surface commune et couvert d'un film plastifié - poid brut max de 20 kg.
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulation 1907/2006/CE, REACH Régulation 1272/2008/CE, CLP Régulation 2020/878/UE

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 56, 74
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)



Page: 13/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

**Date d'impression : 13.08.2025** Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 12)

- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· RÉGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est compris.

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Aucun des composants sont répertoriés.
- · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux. H319
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Peut irriter les voies respiratoires. H335
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Les informations présentées ci-dessus sont fondées sur les connaissances actuelles et concernent le produit sous sa forme d'application. Les données sur ce produit ont été présentées pour tenir compte des exigences de sécurité, et non pour garantir ses propriétés spécifiques.

Si les conditions d'application du produit ne sont pas couvertes par le contrôle du fabricant, la responsabilité d'une application sûre du produit, et notamment le respect de la réglementation, reviennent à l'utilisateur du produit. Voir la fiche technique du produit.

- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 14)



Page: 14/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.08.2025 Révision: 13.05.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

#### Nom du produit: Tytan Professional B1 Mousse PU pistolable coupe-feu

(suite de la page 13)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

#### · \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Les points marqués d'un \* ont été modifiés par rapport à la version précédente de la carte.

ED.